

**Délibération n°220029**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Céline TAFELSKI (pouvoir donné à Audrey FOULQUIER), Michel CUPOLI (pouvoir donné à Aurélien MAZZONI)

**Secrétaire de séance** : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 21/06/2022 / Date d’Affichage : le 21/06/2022

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 16	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

**Objet de la délibération :**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL :  
CREATION D’UN POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D’AGENT SPECIALISE  
PRINCIPAL 2<sup>EME</sup> CLASSE DES ECOLES MATERNELLES**

*Monsieur Le Maire expose :*

*Le contrat conclu pour créer un poste pour surcroît d’activités durant l’année scolaire 2021-2022 (par délibération 210035 du 1<sup>er</sup> Juillet 2021) arrive à son terme et ne peut être renouvelé.*

*Au vu des effectif croissants de l’école et des besoins pérennes d’un poste d’ATSEM, Monsieur POUJADE propose de créer un poste permanent d’Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des écoles maternelles à temps non complet – 25.5/35èmes à compter de la rentrée scolaire 2022-20023*

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

*VU la délibération n°220012 du 11 avril 2022 adoptant le dernier tableau des effectifs du personnel*

**- DECIDE :**

- ✓ **de créer un poste permanent d’Agent Spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps incomplet soit à 25.5/35èmes** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022
- ✓ **de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022** en intégrant ce poste supplémentaire

**- ADOPTE** le tableau ci-dessous des effectifs complets de la Commune, remplaçant le tableau adopté par délibération n°220012 du 11 avril 2022 :

- ✓ **A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022 :**

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-218102846-20220627-D220029-DE

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>Nombre de postes</b>
➤ Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
➤ Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	
➤ Ingénieur Territorial occupant la fonction de Secrétaire Générale	1
➤ Agent de Maîtrise Principal	1
➤ Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	3
➤ Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	3
➤ Adjoint Technique Territorial	2
<b>FILIERE SOCIALE</b>	
➤ Agent Spécialisé Principal 2 <sup>ème</sup> Classe des écoles maternelles	2

*Certifié conforme au registre.*

*Fait à LE SEQUESTRE, le 27 juin 2022*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

**de sa transmission en Préfecture le :**

**de sa publication/de sa notification le :**



**Le Maire,  
Gérard POUJADE**